

BVOJ/Le Festival des Idées - Adoption du projet - Répartition des subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Besançon Ville Ouverte aux Jeunes a été créée en 1986 à l'initiative de la Ville de Besançon.

En six éditions, la manifestation a trouvé sa place dans le paysage culturel bisontin et régional ; elle a démontré la nécessité d'une période tremplin à la jeune création.

Le théâtre, la musique, mais aussi la danse, la photo ont traversé le Festival ; de nombreux jeunes talents se sont révélés.

Pour confirmer ses orientations naturelles, la Ville de Besançon organisera du 4 au 12 juin 1992, le 7^{ème} BVOJ/Festival des Idées recentré sur les 3 domaines d'expression dominants : théâtre, musique et danse.

La manifestation bénéficiera en 1992 d'une communication importante confortée par une animation-décoration de rue au centre-ville.

Une quarantaine de spectacles seront proposés ; la jeune création bisontine et régionale pourra ainsi s'affirmer à travers une confrontation publique.

La programmation a été établie à partir d'une sollicitation des associations à travers un appel large et ouvert, confirmé lors d'une conférence de presse et d'une réunion publique en février 1992.

Le principe original est celui d'une coréalisation de chaque manifestation entre la Ville de Besançon et l'association partenaire.

La Ville de Besançon apporte systématiquement une aide matérielle et une logistique (mise à disposition de lieux de spectacles équipés : Théâtre Municipal - Kursaal, ...), un soutien à la communication (communication générale, accord de partenariat avec les médias locaux...) et parfois une aide financière sous forme de subvention à l'association organisatrice.

Le coût de cette opération s'élève globalement à 448 496 F et sera financé comme suit :

Recettes

Ville de Besançon (crédits inscrits au BP 1992 - chapitre 945.91/89029.41010)	248 496 F
Ministère de la Culture (DRAC Franche-Comté)	50 000 F
Conseil Général du Doubs	50 000 F
Région de Franche-Comté	50 000 F
Sponsoring	50 000 F

Dépenses

Communication générale (dont décoration de rue)	120 000 F
Frais d'organisation générale	70 000 F
Soutien aux projets	129 996 F
Subvention aux associations participantes	128 500 F

Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet BVOJ 1992 et son plan de financement,
- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les participations et subventions nécessaires qui seront encaissées dès réception sur des imputations spécifiques inscrites au BP 1992,

- attribuer les subventions suivantes :

- Théâtre Envie	25 000 F
- En effeuillant la marguerite	15 000 F
- Association HYBRIS	1 500 F
- MJC de Morteau	1 500 F
- Atelier Armatan	1 500 F
- Centre de Rencontres	4 000 F
- Théâtre Ursus	20 000 F
- Association Rodoïdkoyott	10 000 F
- Centre Polyphonique de Franche-Comté	4 000 F
- Association PHA-AX Production	8 000 F
- ASEP/FJT Les Oiseaux	2 000 F
- Compagnie du Courant d'Air	10 000 F
- Anatole Production	6 000 F
- Association «Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Besançon»	15 500 F
- Association Melusine	2 500 F
- Comité des Fêtes	2 000 F

Ces subventions seront versées sur note du Service Culturel.

La dépense totale, soit 128 500 F, est à prélever sur le chapitre 945.91 / article 657-89029 / code service 41010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.